AR PREFECTURE
016-200054047-20210622-2021_06_22_04-DE
Reçu le 23/06/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CONFOLENS
Cité de Confluences

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNE DE
CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 19
Excusés-Absents : 08
Délégations : 05

Date de Convocation :
lundi 14 juin 2021

Date d'affichage :
lundi 14 juin 2021

Le vingt-deux juin deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 14 juin 2021, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, Mme FAYET Margot, M. DEVAINE Justin, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme DUMASDELAGE Chantal, M. DEMONT Jean-Michel, Mme BARRY Marie-Christine, Mme MANCEAU Emmanuelle, M. MILLOTTE Amaury, Mme FOURNIER Sylvia, Mme LAFONT Cindy, Mme BOURDIER Elise

Délégations : Mme DUMASDELAGE Chantal à Mme VILLEDARY Véronique, M. DEMONT Jean-Michel à M. DUPRÉ Jean-Noël, Mme BARRY Marie-Christine à M. PAULET Didier, Mme MANCEAU Emmanuelle à M. TEXIER Christophe, M. MILLOTTE Amaury à Mme FAYET Margot,

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2021/06/22
N°04

4 - Finances - Convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux programmes subventionnés dans le cadre du FDAC 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Charente Limousine assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie dans le cadre du FDAC 2021.

Il convient de signer une convention de mandat entre la Commune, éligible au FDAC au titre de l'année 2021, et la Communauté de Communes de Charente Limousine.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les termes de la convention relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mandat relative aux programmes subventionnés dans le cadre du FDAC 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 23 juin 2021

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens